

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau du Comité Syndical  
**séance du 17 mars 2005**

**Objet de délibération :**  
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du  
projet de modification du PLU de  
Villette-sur-Ain

Sont présents 14 membres sur 18 convoqués le 11 mars 2005,

Sont excusés :

Messieurs BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine) PAUCOD (C.C. Dombes, Bresse, Sud Revermont) et  
PIRALLA (C.C. de la Plaine de l'Ain)

- Le Président fait part de la sollicitation de l'avis du Syndicat Mixte par la commune de Villette-sur-Ain dans le cadre de la modification de son PLU et dont un exemplaire a été reçu par les services du Syndicat Mixte le 7 mars 2005.

- Le Président indique que la modification est motivée par le souhait de la municipalité de mettre en concordance le PLU et le zonage d'assainissement.

Il fait remarquer que la dernière modification du PLU date du 30 novembre 1994.

- Il indique que le projet a fait l'objet d'une lecture par les services du Syndicat Mixte et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Arguant du fait que la modification ne remet pas en cause l'économie générale du PLU,

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**REND UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLU modifié de Villette-sur-Ain

**DIT** que pour des motifs de mise en compatibilité, le PLU de la commune de Villette-sur-Ain nécessitera d'être revu suite à l'approbation de schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Le Président,**

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau du Comité Syndical  
**séance du 17 mars 2005**

**Objet de délibération :**  
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du  
projet de révision simplifiée du PLU de  
Poncin

Sont présents 14 membres sur 18 convoqués le 11 mars 2005,

Sont excusés :

Messieurs BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine) PAUCOD (C.C. Dombes, Bresse, Sud Revermont) et  
PIRALLA (C.C. de la Plaine de l'Ain)

- Le Président fait part de la sollicitation de l'avis du Syndicat Mixte par la commune de Poncin dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU et dont un exemplaire a été reçu par les services du syndicat mixte le 02 mars 2005.

- Le Président indique que la révision est motivée par le souhait de la municipalité d'inscrire en zone agricole des terrains qui étaient précédemment naturels.

Cette évolution du zonage permettra l'installation d'un exploitant agricole sur le hameau de l'Allement. Cette nouvelle installation renforcera la production laitière du secteur et, en conséquence, l'activité de la fromagerie implantée sur la commune tout en contribuant à maîtriser l'extension des zones de friches.

- Il indique que le projet a fait l'objet d'une lecture par les services du Syndicat Mixte et n'appelle aucune remarque particulière.

Arguant du fait que la révision s'inscrit dans l'esprit du SCOT BUCOPA et ne remet pas en cause l'économie générale du PLU,

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**SE PRONONCE** en faveur du projet de PLU révisé de la commune de Poncin.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Le Président,**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau du Comité Syndical  
**séance du 17 mars 2005**

**Objet de délibération :**  
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du  
projet de révision simplifiée du PLU de  
Montluel

Sont présents 14 membres sur 18 convoqués le 11 mars 2005,

Sont excusés :

Messieurs BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine) PAUCOD (C.C. Dombes, Bresse, Sud Revermont) et PIRALLA (C.C. de la Plaine de l'Ain)

- Le Président fait part de la sollicitation de l'avis du Syndicat Mixte par la commune de Montluel dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU et dont un exemplaire a été reçu par les services du syndicat mixte le 13 mars 2005.

- Le Président informe que la révision est motivée par le souhait de la municipalité de rectifier le plan de zonage afin de rétablir la zone UB sur le secteur dit des Ecorchats suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels le 07 octobre 2004.

Il précise que lors de la révision du PLU approuvé le 17 juin 2004, ce secteur avait été classé en zone N (alors qu'il était précédemment classé en UB) afin de prendre en compte les données provisoires du PPRN en cours d'élaboration. Le PPRN approuvé identifiant ce secteur en zone d'aléa moyen, la municipalité a donc souhaité mettre en compatibilité le PLU et le PPRN en reclassant en UB les 2,5 hectares précédemment classés en N.

- Il indique que le projet a fait l'objet d'une lecture par les services du Syndicat Mixte et n'appelle aucune remarque particulière.

Arguant du fait que la révision ne remet pas en cause l'économie générale du PLU,

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**SE PRONONCE** en faveur du projet de PLU révisé de la commune de Montluel.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Le Président,**